

Commune Le Freney d'Oisans
54 Place de la Mairie 38142 Le Freney d'Oisans

ARRETE N° 2022-06
REGLEMENTANT L'ACCES SUR LE CHEMIN DE BONNEFOND

Le Maire de la commune de Le Freney d'Oisans,

Vu le code de l'environnement ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route ;

ARRETE

Article 1

La circulation des véhicules à moteur (auto, moto, quad...) est interdite sur le chemin de Bonnefond à partir de la première épingle et dans toute sa partie supérieure pendant la période du 1^{er} décembre au 15 avril de chaque année pour éviter les détériorations du sol et des rigoles.

Article 2

La gendarmerie de Bourg d'Oisans est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Freney d'Oisans, le 09 février 2022

Christian PICHOU
Maire
Commune du Freney d'Oisans

